



# 4<sup>èME</sup> DIALOGUE DE HAUT NIVEAU SUR LA POLITIQUE FISCALE : UNE COLLABORATION ENTRE LE FORUM SUR L'ADMINISTRATION FISCALE AFRICAINE ET LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

LES DROITS D'IMPOSITION DE L'AFRIQUE DANS LE NOUVEL ORDRE MONDIAL & EFFETS DE LA COVID-19 : LE RÔLE DES RESPONSABLES DE LA POLITIQUE FISCALE ET DES ADMINISTRATEURS FISCAUX

26 – 27 AOÛT 2020 (UNE CONFÉRENCE VIRTUELLE) (Heure GMT - L'Environnement Virtuel s'ouvre à 08h45 GMT)

### ORDRE DU JOUR

### **MERCREDI 26 AOÛT 2020**

09h00 – 09h30 SÉANCE D'OUVERTURE

Animateur du Programme

## **ALLOCUTIONS**

- M. Logan WORT Secrétaire exécutif; ATAF
- M. Muhammad Nami Président ; ATAF
- S.E. Victor Harison Commissaire ; Affaires Économiques, Commission de l'Union africaine

09h30 – 10h45 SESSION 1 : UN CONSENSUS MONDIAL SUR L'IMPOSITION DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE EST-IL ENCORE POSSIBLE ? EXISTE-T-IL DES OPTIONS POUR L'AFRIQUE ?

Au cours des trois dernières années, par le biais du Cadre inclusif, les pays ont organisé des discussions en vue de parvenir à une solution consensuelle concernant l'imposition de l'économie numérique. Malgré les progrès réalisés ayant abouti à l'annonce de l'Approche unifiée proposée en octobre 2019, la récente crise de la COVID-19 et les différends entre les nations concernant la mise en œuvre d'approches unilatérales continuent d'avoir une incidence sur les échéanciers établis pour une solution. Compte tenu de la nécessité accrue d'augmenter les recettes fiscales en Afrique à la suite de la pandémie de COVID-19 qui a profondément touché nos économies, quelles options avons-nous concernant l'imposition des multinationales numériques qui continuent de faire des affaires dans nos pays à distance ? Etant donné que dix (10) pays africains explorent des approches unilatérales, cette session approfondira le débat mondial actuel sur les défis fiscaux découlant de l'imposition de l'économie numérique. Les options disponibles pour les pays africains en matière d'imposition des EMN numériques feront également l'objet de débat.

10h45 – 11h45 SESSION 2 : MOBILISATION DES RECETTES INTÉRIEURES EN AFRIQUE – LEÇONS CLÉS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Suite à la pandémie de COVID-19, le Fonds Monétaire International (FMI) estime que pour la première fois, chaque région du monde est en récession, avec l'Afrique subsaharienne qui en a pris un coup par une contraction de -3,2% du PIB. Cette tendance à la baisse de l'activité économique entraîne d'importants déficits de recettes fiscales, qui continuent d'entraver les efforts de mobilisation des recettes intérieures des pays africains. À la suite de la pandémie, de nombreux pays africains ont mis en œuvre des mesures fiscales et budgétaires d'urgence pour alléger le fardeau des contribuables et aider les entreprises et les particuliers aux prises avec des problèmes de trésorerie, des difficultés à remplir leurs obligations de déclaration ou de paiement ou d'autres difficultés. En outre, les administrations fiscales africaines ont dû prendre des mesures de continuité des activités dans le nouveau monde de









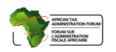


distanciation sociale, en ajustant les heures de travail et en réduisant la congestion des bureaux d'impôt, entre autres choses. Avec toutes ces questions découlant de la pandémie de COVID-19, les membres du panel traiteront en détails de ces questions et proposeront des solutions qui rendront les pays africains plus résistants aux crises futures.

## 11h45 – 12h45 SESSION 3 : DÉFINIR LA POLITIQUE FISCALE EN AFRIQUE – QUI DEVRAIT ÊTRE IMPLIQUÉ ?

Étant donné que les pays africains ont besoin de plus de droits d'imposition dans le nouveau monde après la COVID-19, il est impérieux qu'en tant qu'union, nous soyons clairs sur les rôles de la Commission de l'Union africaine et des différents États en matière de politique fiscale. Tout comme les pays africains ayant le droit souverain de mettre en œuvre une politique fiscale, d'autres régions ont montré que la collaboration pour mettre en œuvre les politiques fiscales en bloc améliore collectivement les mesures de politique fiscale et les initiatives d'administration fiscale. En outre, la poursuite des droits d'imposition africains nécessite également un soutien politique qui ne peut provenir que d'une collaboration et d'une coopération renforcées. Par conséquent, au cours de cette session, les participants discuteront du rôle de la Commission de l'Union africaine et des pays dans l'établissement de la politique fiscale et exploreront diverses options sur la façon dont nous pouvons changer le statu quo en travaillant collectivement.

## FIN DES TRAVAUX DE LA 1<sup>ère</sup>JOURNÉE











# 4<sup>èME</sup> DIALOGUE DE HAUT NIVEAU SUR LA POLITIQUE FISCALE : UNE COLLABORATION ENTRE LE FORUM SUR L'ADMINISTRATION FISCALE AFRICAINE ET LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

## DROITS D'IMPOSITION DE L'AFRIQUE DANS LE NOUVEL ORDRE MONDIAL & EFFETS DE LA COVID-19 : LE RÔLE DES RESPONSABLES DE LA POLITIQUE FISCALE ET DES ADMINISTRATEURS FISCAUX

26 – 27 AOÛT 2020 (UNE CONFÉRENCE VIRTUELLE) (Heure GMT - L'Environnement Virtuel s'ouvre à 08h45 GMT)

### **ORDRE DU JOUR**

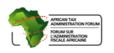
### **JEUDI 27 AOÛT 2020**

09h00 – 10h00 SESSION 4 : L'IMPACT DE LA ZLECA SUR LE COMMERCE ET LES RECETTES FISCALES DES ÉTATS AFRICAINS

Dans le cadre de l'Afrique 2063 de l'Union africaine: L'initiative « L'Afrique que Nous Voulons », la mise en œuvre ambitieuse de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECA) aura un impact positif sur les économies africaines résultant de l'augmentation des échanges commerciaux entre les nations. Bien que le démarrage prévu de la ZLECA le 1<sup>er</sup> juillet 2020 ait été affecté par la crise de COVID-19, l'essor économique résultant de la mise en œuvre intégrale de la ZLECA aura un impact positif sur les recettes fiscales sur l'ensemble du continent à long terme. Cependant, la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) estime qu'à court terme, les recettes fiscales diminueront dans certains pays africains du fait de la ZLECA. Au cours de cette session, les panélistes discuteront de l'impact de la ZLECA sur les recettes fiscales, les mesures de politique fiscale requises par les pays africains pour bénéficier de sa mise en œuvre, et les questions critiques de négociations en cours de discussion entre les pays.

10h00 – 11h00 SESSION 5 : UNE APPROCHE COLLABORATIVE EN VUE DE L'AMÉLIORATION DE LA MOBILISATION DES RECETTES INTÉRIEURES EN AFRIQUE

Dans la conception, l'administration et le suivi d'un système fiscal moderne qui améliore les efforts de mobilisation des recettes intérieures, il est indispensable que les décideurs fiscaux et les fonctionnaires des administrations fiscales travaillent ensemble. Toutefois, ce n'est pas toujours le cas, car il y a parfois des conflits entre les fonctionnaires du Ministère des Finances et les administrations fiscales en ce qui concerne la formulation de la politique fiscale et la mise en œuvre des initiatives et des mesures ayant trait à l'administration fiscale. En outre, il est crucial que les agents des impôts obtiennent également des commentaires du secteur privé sur les mesures de politique fiscale, étant donné que le changement des règles fiscales a une incidence sur ces entreprises. En promouvant des liens plus étroits entre ces fonctionnaires, l'ATAF exécute le projet de lien entre la politique fiscale et l'administration fiscale, pour assurer la cohésion dans la relation de travail en augmentant les recettes fiscales. Au cours de cette session, les participants aborderont en profondeur ces conflits et ces domaines de confusion, et discuteront des mesures cruciales que les fonctionnaires du Ministère des Finances et l'administration fiscale doivent prendre pour travailler dans le sens d'un objectif unifié d'augmentation des recettes fiscales. La session explorera également les façons dont le secteur privé peut être impliqué dans le processus de conception de la politique fiscale.











11h00 - 12h30

SESSION 6 : LA FISCALITÉ ET LE GENRE - L'IMPACT DE LA COVID-19 SUR LE GENRE : UNE SESSION SPÉCIALE A ÉTÉ ORGANISÉE EN COLLABORATION AVEC LE DFID ET L'OCDE

La pandémie de COVID-19 a provoqué des troubles dans le monde entier, avec des conséquences différentes pour les hommes et les femmes. Les femmes sont confrontées à de nombreux fardeaux ; elles sont à la tête de l'intervention sanitaire : les femmes représentent près de 70% de la population active dans le secteur des soins de santé, ce qui les expose à un risque plus élevé d'infection. La politique fiscale et les mesures d'administration fiscale jouent un rôle crucial dans l'appui aux particuliers et aux entreprises au moment où nous traversons cette crise, l'impact de la fiscalité sur les hommes et les femmes est souvent négligé – avec de graves conséquences pour l'égalité des sexes. Cette session examinera l'impact de la COVID-19 et les défis ; l'impact sur l'informalité et la politique fiscale ainsi que les réponses de l'administration fiscale sur le genre.

12h30 – 13h00 SESSION DE CLÔTURE

Le rapporteur chargé de donner les résultats de la Conférence

Discours de Clôture :

- M. Logan WORT Secrétaire exécutif ; ATAF
- M. Muhammad Nami Président ; ATAF
- S.E. Victor Harison Commissaire ; Affaires Économiques, Commission de l'Union africaine

FIN DES TRAVAUX DE LA 2º JOURNÉE

